

ajouta-t-il, n'ignorait pas les difficultés qui pourraient lui être opposées, si elle demandait l'érection d'une statue sur une place publique. Or, c'était pour écarter ces difficultés, qui pouvaient compromettre le succès de sa démarche, qu'elle demandait moins, sans perdre l'espoir d'obtenir davantage. Heureuse si l'hommage était tout à fait digne de celui dont il devait perpétuer la mémoire.

A la suite de ces explications, les conclusions de la Commission furent approuvées par la Compagnie et transmises à M. le Sénateur, chargé de l'administration de la ville de Lyon et du département du Rhône.

Ce vœu semble avoir été accueilli favorablement par M. Vaïsse, qui remplissait alors ces fonctions. Mais, à ce moment, de grands travaux engageaient les finances de la ville. La rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Gasparin venaient de s'ouvrir. Les ressources municipales étaient consacrées tout entières à la transformation de la ville et l'on renvoyait volontiers à une époque ultérieure tous les projets ayant seulement un caractère artistique et d'embellissement.

Ce qui est certain, c'est que jusqu'à la fin de l'administration de M. Vaïsse, il ne fut fait aucune réponse officielle à la demande de l'Académie.

Mais si on paraissait l'avoir oubliée à l'Hôtel de Ville, l'Académie ne la perdait point de vue, car, dans la séance du 5 avril 1864, M. Sauzet, président, en annonçant à la Compagnie la mort récente de Jean-Jacques Ampère, s'exprimait ainsi :

« La famille d'Ampère fut un rare exemple de l'hérédité
« du génie, et ce qui est plus rare encore, deux générations
« successives sont arrivées à la gloire par des chemins
« divers. Chez l'un et chez l'autre, rien n'appartient à
« l'imitation. Tout fut à l'inspiration seule, et le fils a su